

RCS : CAHORS Code greffe : 4601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAHORS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00051 Numéro SIREN : 488 451 527 Nom ou dénomination : A.R.G. CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 30/08/2018 sous le numéro de dépôt 2089

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2017 12			Exercice N-1 30/09/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	2 003	2 003				
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
Comptes de Régularisation	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	2 003	2 003				
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	35 880	30 000	5 880	5 880		
	Autres créances	320		320	264	56	21.41
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	14 349		14 349	13 952	397	2.84
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	50 549	30 000	20 549	20 096	453	2.25
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	52 552	32 003	20 549	20 096	453	2.25

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2017 12		Exercice N-1 30/09/2016 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	10 000		10 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	1 000		1 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	32 193		32 193			
	Report à nouveau	32 962		5 318		27 644	519.86
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 884		27 644		24 761	89.57
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	7 348		10 231		2 884	28.19
	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	5 583		2 632		2 951	112.15
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 095		1 080		15	1.39
	Dettes fiscales et sociales	6 524		6 153		371	6.02
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	13 201		9 865		3 337	33.83
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		20 549		20 096		453	2.25

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

13 201 9 865

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2017 12			Exercice N-1 30/09/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	4 834		4 834	2 721		2 113	77.64
Chiffre d'affaires NET	4 834		4 834	2 721		2 113	77.64
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits				0		0	100.00
Total des Produits d'exploitation (I)			4 834	2 721		2 113	77.63
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			7 387	8 781		1 394	15.88
Impôts, taxes et versements assimilés			312	485		174	35.77
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				81		81	100.00
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				21 000		21 000	100.00
Dotations aux provisions							
Autres charges			19	19		0	1.05
Total des Charges d'exploitation (II)			7 718	30 366		22 648	74.58
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			2 884	27 644		24 761	89.57
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2017	12	Exercice N-1 30/09/2016	12	Ecart N / N-1	
					Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		2 884		27 644	24 761	89.57
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		4 834		2 721	2 113	77.63
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		7 718		30 366	22 648	74.58
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		2 884		27 644	24 761	89.57

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 003		
TOTAL	2 003		
TOTAL GENERAL	2 003		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 095
Dettes fiscales et sociales	221
Total	1 316

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 003	2 003
TOTAL			2 003	2 003
TOTAL GENERAL			2 003	2 003

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 003			2 003
TOTAL	2 003			2 003
TOTAL GENERAL	2 003			2 003

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	30 000				30 000
TOTAL	30 000				30 000
TOTAL GENERAL	30 000				30 000

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	35 880	35 880	
Taxe sur la valeur ajoutée	309	309	
Débiteurs divers	11	11	
TOTAL	36 200	36 200	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 095	1 095		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 303	6 303		
Autres impôts taxes et assimilés	221	221		
Groupe et associés	5 583	5 583		
TOTAL	13 201	13 201		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	20.0000	500			500

A.R.G. CONSEILS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE
AU CAPITAL DE 10.000 euros
SIEGE SOCIAL : Hauteval
46100 FIGEAC
CAHORS RCS 488 451 527

7030027

CL/IF/

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,
Le TRENTE MARS
A 15 Heures
Au siège social de la société ci-après nommée,

Monsieur Robert GAIANI, demeurant à FIGEAC (46100), Hauteval,

Propriétaire de la totalité des 500 actions de 20 euros de valeur nominale
composant le capital social de la Société dénommée **A.R.G. CONSEILS**,
Associé unique de ladite société,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de président de la société, Monsieur Robert GAIANI, associé unique, a établi les documents suivants :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice ;
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- l'inventaire, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation du rapport de gestion, de l'inventaire et des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017 ;
- Approbation du montant des charges et dépenses visées ; à l'article 39-4 du Code général des impôts ;
- Affectation des résultats ;
- Distribution de dividendes ;
- Quitus au président ;
- Pouvoirs.

DECISIONS

Première décision

L'associé unique, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017 tels qu'il les a établis, qui font apparaître UNE PERTE de 2 883,86 EUR.

Deuxième décision

En vertu de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique constate qu'aucunes dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code n'ont été engagées au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017.



Troisième décision

L'associé unique approuve les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître UNE PERTE de 2 883,86 EUR et décide d'affecter la perte au compte Report à Nouveau qui s'élève ainsi à – 35.846 EUR.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 7347,54 EUR.

Quatrième décision

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

<u>Exercices</u>	<u>Revenus éligibles à l'abattement</u>		<u>Revenus non éligibles à l'abattement</u>
	<u>Dividendes</u>	<u>Autres revenus distribués</u>	
30/09/2014	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR
30/09/2015	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR
30/09/2016	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR

Cinquième décision

L'associé unique, après lecture du rapport spécial, constate l'absence de convention relevant de l'article L 227-10 du Code de commerce.

Le compte courant d'associé de Mr GAIANI s'élève au 30 septembre 2017 à 5.582,87 EUR et n'a fait l'objet d'aucune rémunération au titre de l'exercice clos le 30/09/2017.

Mr GAIANI n'a perçu aucune rémunération en sa qualité de gérant pour l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Sixième décision

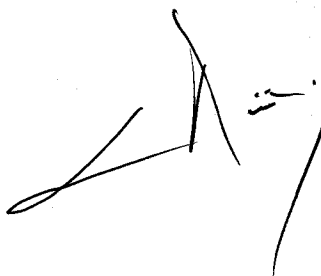
Quitus au président de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Septième décision

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président.



A.R.G. CONSEILS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE
AU CAPITAL DE 10.000 euros
SIEGE SOCIAL : Hauteval
46100 FIGEAC
CAHORS RCS 488 451 527

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 MARS 2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE
L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

.../...

Troisième décision

L'associé unique approuve les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître UNE PERTE de 2 883,86 EUR et décide d'affecter la perte au compte Report à Nouveau qui s'élève ainsi à – 35.846 EUR.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 7347,54 EUR.

Quatrième décision

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

<u>Exercices</u>	<u>Revenus éligibles à l'abattement</u>		<u>Revenus non éligibles à l'abattement</u>
	<u>Dividendes</u>	<u>Autres revenus distribués</u>	
30/09/2014	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR
30/09/2015	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR
30/09/2016	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR

.../...

Certifié conforme par la Gérance

